

PROJET DE RÈGLEMENT DU CONCOURS

MON BEAU DÉCHET 2024

« CECI N'EST PLUS UNE VESTE DE POMPIER ! »

ORGANISÉ PAR



Veste de pompier en cuir

Nom féminin

Cette veste d'intervention de pompier en cuir est récupérée des compagnies de sapeur-pompier du SDIS du Mans. Elle a connu le feu, a conservé les marques du temps et des actions des hommes qui les ont portées. Elle est prête à être recyclée, upcyclée pour une nouvelle destination : objet de la maison, du transport, du loisir... en laissant de côté son usage habituel comme vêtement.

Soyez créatifs !

Table des matières

ARTICLE 1. PRÉAMBULE	4
ARTICLE 2. ORGANISATEUR ET OBJECTIF DU CONCOURS	7
ARTICLE 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION	7
ARTICLE 4. DOSSIER DE CANDIDATURE	10
ARTICLE 5. TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	11
ARTICLE 6. JURY ET DÉSIGNATION DES LAURÉATS	12
ARTICLE 7. RÉCOMPENSES - PUBLICATION DES RÉSULTATS	13
ARTICLE 8. PRÉSENTATION DES PROJETS LORS D'ÉVÉNEMENTS VALESSENS TELS QUE FRANCE DESIGN WEEK LOIRE VALLEY	13
ARTICLE 9. CONDITIONS DE RESTITUTION	14
ARTICLE 10. CALENDRIER INDICATIF DE DÉROULEMENT DU CONCOURS	14
ARTICLE 11. ANNULATION OU REPORT DU CONCOURS	14
ARTICLE 12. DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DROIT D'UTILISATION ET DROIT À L'IMAGE	15
ARTICLE 13. DÉVELOPPEMENT DES PROJETS AVEC LA FILIÈRE DE LA NOUVELLE RENEICSENS	15
ARTICLE 14. DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION - INFORMATIONS NOMINATIVES	16
ARTICLE 15. APPLICATION DU RÈGLEMENT	16
ARTICLE 16. APPROBATION DU RÈGLEMENT	16
ARTICLE 17. CONTACTS	16
Annexe 1 – REPRODUCTION DU PROJET DEPOSE	18

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

1.1. 4^{ème} édition du concours *Mon Beau Déchet*

VALESENS propose pour sa quatrième édition du concours national *Mon Beau Déchet* d'explorer un produit en cuir et en fin de vie, à démanteler, afin de réutiliser le maximum de ses possibilités et d'en faire un nouveau produit.

Mon Beau Déchet se consacre exclusivement au design du déchet cuir depuis sa création. Après 3 éditions, ayant successivement travaillé la chute de cuir, la fibre de cuir, l'hybridation de la fibre de cuir et des chutes de papier, VALESENS propose d'explorer cet objet iconique et plein d'imaginaire, en fin de vie, qu'est la veste usagée de pompier en cuir.

Par cette action, VALESENS souhaite continuer la sensibilisation des industriels, des collectivités locales, du grand public à la préservation des ressources naturelles ainsi qu'au potentiel d'innovation de l'éco-conception par surcyclage des chutes, déchets, délaissés industriels et à l'intérêt d'une consommation raisonnée et durable.

Cette veste a été au feu. Pourquoi l'enterrer ou la brûler parce qu'elle ne remplit plus sa fonction, alors que le design et l'upcycling peut lui donner une nouvelle vie ?

1.2. Les partenaires

a) VALESENS

VALESENS est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général.

Elle a été créée en 2005, en Touraine, avec pour objectif, la valorisation et la diffusion du design et des technologies du sensoriel (industrie, service public, design, marketing, études) en Centre Val-de-Loire.

Sa volonté est de poser la base d'une compétence innovante pour le territoire pour en augmenter son attractivité en utilisant son ADN : le bien-vivre, le bien-être et la qualité de vie.

Le bien-vivre passe par le respect de notre environnement. Pour cela, VALESENS met en place une filière d'écologie sensorielle du design « *La Nouvelle Reneicsens* » qui fait du déchet une ressource.

VALESENS, construit des programmes d'expérimentation et de territoire alliant économie créative, économie circulaire et économie solidaire :

- Programme **MON BEAU DÉCHET** : la nouvelle vie des chutes de cuir de production artisanale et industrielle.
- Programme **HABITER SURCYCLÉ** : résidences de designers au sein de déchetteries-recycleries, centrale d'encombrants associées aux ateliers de fabrication et à l'insertion pour concevoir des collections de mobiliers uniques à partir de mobiliers délaissés professionnels ou particuliers.

Film Objet (re)trouvé, du projet HABITER SURCYCLÉ :

https://www.youtube.com/watch?v=Ry4keu1XOwk&t=91s&ab_channel=VALESENS_Yeshu_man%21

b) SDIS 72

VALESENS s'est associée cette année au SDIS 72 qui avait un lot important de vestes en cuir au rebut, mais ne se résolvait pas à les jeter. Nous avons lancé ce concours ensemble. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe (SDIS 72) est un établissement public administratif. Il exerce de nombreuses missions à savoir la protection des personnes, des biens et de l'environnement (lutte contre l'incendie, risques naturels et technologiques). Il assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

1.3. Retour sur les trois premières éditions

Dans la mouvance des « upcycling stories » comme « *petit h* » d'Hermès® ou « *H&M® Conscious Exclusive* » additionnée au savoir-faire singulier du territoire sur le design et les technologies du sensoriel (VALESENS) mais aussi l'économie de l'insertion professionnelle (*TRI 37 et ACTIVE*), un nouveau projet collaboratif et territorial est né : créer les conditions de mise en place d'une nouvelle filière de traitement des chutes et déchets par surcyclage.

Depuis 2019, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire et VALESENS ont fait émerger, à partir des forces vives du territoire, les conditions d'un programme collaboratif et structurant sur l'exemple de RENEICSENS® mis en place par l'agence de design RCP Design Global (2011) en cohérence avec la politique régionale d'Écologie Industrielle territoriale (EIT) pour la réutilisation valorisante des chutes et déchets des entreprises industrielles du territoire.

Cette ambition territoriale de surcycliser les chutes et déchets de matériaux se concrétise en 2021 par une première expérience-modèle à partir du gisement de chutes et déchets du matériau cuir. Sa vocation collaborative est de : éco-concevoir, fabriquer, montrer, distribuer de nouveaux objets et de nouveaux produits ou de nouvelles matières en relation avec le territoire de la Région Centre-Val de Loire tout en réduisant l'impact environnemental, de construire la viabilité du modèle de filière en cours d'élaboration. La première édition du concours *Mon Beau Déchet* est né, sur les chutes de production de cuir des entreprises locales Savebag et Podaction.

Retour en images sur cette édition ici :

[Écologie Industrielle et Territoriale : Valorisation et sur-cyclage de chutes de cuir | Val&Sens - YouTube](#)

Pour aller plus loin dans cette démarche de revalorisation des chutes et déchets de cuir, VALESENS a proposé le matériau fibre du cuir, en partenariat avec l'entreprise NABORE pour la seconde édition 2022 du concours *Mon Beau Déchet*.

La troisième édition en 2023 a été consacrée à l'hybridation de la fibre de cuir NABORE et la chute de Drop Paper® de Procédés Chénel International.

Pour chacune des éditions, un jury, composé des partenaires du projet et des personnalités, retient plusieurs lauréats et souligne la diversité des techniques utilisées, la variété des usages des objets proposés ainsi qu'un potentiel commercial large (de l'objet du quotidien à l'objet haut de gamme).

Les créations bénéficient d'une mise en valeur dans le cadre d'une exposition lors des éditions de la France Design Week Loire Valley.

En 2023, les lauréats retenus des 2 premiers concours participent à des workshops pour l'étude de faisabilité industrielle et commerciale. Ces études de faisabilité technique sont réalisées en lien étroit avec les établissements partenaires en chantier d'insertion, un encadrant technique spécialiste des savoir-faire liés aux matériaux explorés, qui apportent leurs conseils pour adapter les produits de façon collaborative.

VALESENS, au travers du concours « *Mon Beau Déchet* », s'adresse aux gisements de chutes, déchets et délaissés industriels de matériaux en cuir, dans l'objectif de mettre en place une manufacture de proximité basée sur le couple « design et insertion professionnelle » d'une part, et d'une autre la production de matières recyclées : la fibre de cuir issue des chutes de cuir. Elle travaille sur la production d'objets conçus par les designers et les artisans sur appels à projets. Cette approche préserve et valorise les savoir-faire locaux, dynamise la création tout en redonnant estime de soi, compétences et perspectives aux personnes en insertion.

Les objectifs de cette démarche d'innovation exemplaire, environnementale et sociale sont de :

- développer une nouvelle forme de filière de proximité en créant du lien entre partenaires régionaux, nationaux et européens,
- renforcer et valoriser les initiatives régionales,
- développer une nouvelle économie en créant un modèle inédit d'insertion professionnelle et de rétribution de chaque acteur de la chaîne de valeur,
- créer de nouveaux marchés pour une production à haute valeur humaine, durable en travaillant sur les objets et les matières de notre quotidien à utiliser chez soi et dans notre vie quotidienne.
- créer de nouveaux marchés pour chacun des acteurs de la filière.
- co-construire, à terme, une structure issue de la démarche,

1.4. L'expérience-modèle se prolonge en 2024

- **DU DÉCHET AU PROTOTYPE, A LA FAISABILITÉ : MON BEAU DÉCHET**

Créer, montrer et rendre duplicable une collection d'objets/matières à base des gisements de matériaux, chutes de matériaux et délaissés usagés mis à disposition. Son objectif est de mobiliser les acteurs concernés par cette prochaine filière et sensibiliser l'ensemble des partenaires en proposant **la promotion et le test d'une démarche « Mon Beau Déchet »** au travers l'organisation de :

- **MON BEAU DÉCHET, LE CONCOURS** : un concours de design ouvert aux designers, artisans, artistes, étudiants et jeunes diplômés depuis moins de 3 ans.
- **MON BEAU DÉCHET, L'EXPOSITION** : une exposition et sa promotion, pour valoriser les objets, produits, matières, lauréats dans le cadre de la France Design Week Loire Valley 2024, à Tours, en septembre prochain.
- **MON BEAU DÉCHET, LA FAISABILITÉ** : l'étude de faisabilité technique et économique de tout ou partie des objets et produits lauréats pour alimenter le projet de la filière.

ARTICLE 2. ORGANISATEUR ET OBJECTIF DU CONCOURS

VALESENS, association pour la valorisation et la promotion du design et des technologies du sensoriel, dont le siège est au SENSORY DESIGN CENTER situé au 56 avenue Marcel Dassault 37200 TOURS, organise la quatrième édition du concours intitulé :

Mon Beau Déchet 2024 : Ceci n'est plus une veste de pompier !

Avec ce concours, VALESENS invite les créateurs à concevoir de manière innovante et durable une utilisation upgradée des vestes au rebut, pour l'édition 2024 pour :

- des objets de série limitée, à 10 exemplaires
- des produits de série reproductibles, à partir de 100 exemplaires

Ce concours contribuera ainsi à créer de nouveaux produits, à haute valeur humaine et durable, en travaillant sur les objets du quotidien pour la maison, le transport ou le loisir. Ces derniers pourraient être produits en petite ou moyenne série par des chantiers d'insertion professionnels puis intégrer un circuit de distribution spécifique ou existant.

ARTICLE 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

3.1. Modalités d'inscription

Le concours ***Mon Beau Déchet 2024*** est ouvert :

- À tous les designers, artisans, artistes inscrits dans leurs représentations respectives (CCI, CMA, Maison des artistes) de France.
- À toute personne physique majeure inscrite dans un établissement supérieur, quel que soit le type de formation suivie ou des écoles d'arts et de design partenaires du projet.
- Aux jeunes diplômés d'un établissement d'enseignement supérieur et/ou formation supérieure depuis moins de 3 ans.
- Aux personnes en insertion.

La participation au concours, à savoir la candidature, peut se faire de façon individuelle ou par équipes (trois personnes maximum). Les équipes peuvent être constituées de personnes d'horizons professionnels et/ou étudiants différents. Au sein d'une équipe, une personne est nommée pour représenter l'ensemble de l'équipe et être son porte-parole.

La participation au concours est gratuite, et une veste de pompier usagée en cuir, matière première du concours est mise à disposition gratuitement, au SENSORY DESIGN CENTER à Tours ou envoyé contre remboursement.

3.2. Cahier des charges produit

Les concepteurs sont invités à explorer de nombreuses pistes pour interroger la fonctionnalité, l'usage,

l'utilité, la durabilité, la faisabilité technique, la faisabilité commerciale, la faisabilité juridique et la « réparabilité » de leurs productions en utilisant au moins **70% de la veste de pompier**.

Cette exploration doit répondre aux besoins et usages de **la maison, de la mobilité ou du loisir**. Le but n'est pas de refaire un objet mode que l'on peut porter sur soi.

3.3 Information matières

a) La veste de pompier



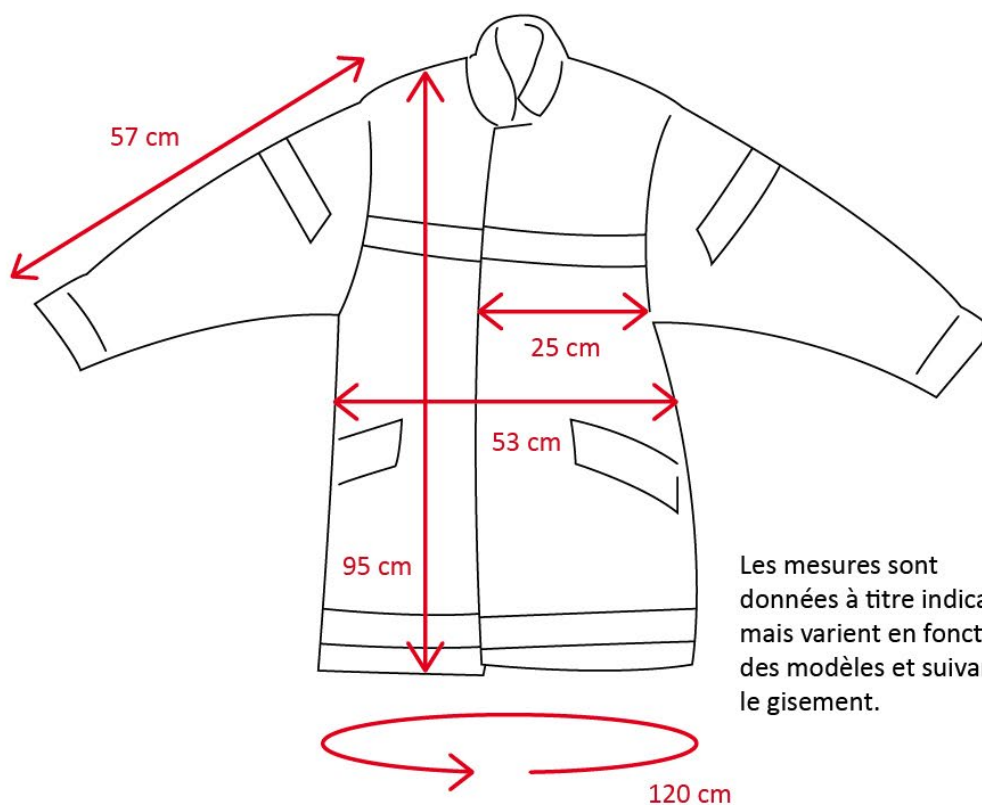
Vue avant veste en cuir



Vue arrière veste en cuir



Veste ouverte



Les mesures sont données à titre indicatif mais varient en fonction des modèles et suivant le gisement.

La marque de la veste, la taille et les couleurs des bandes réfléchissantes peuvent varier en fonction des vestes et du gisement.

Le nombre de propositions n'est pas limité par participant ou groupe de participants mais chaque proposition et projet doit faire l'objet d'un dépôt séparé.

ARTICLE 4. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature s'effectuera selon 3 étapes :

- Étape 1 : Dossier d'inscription
- Étape 2 : Récupération d'une veste au SENSORY DESIGN CENTER ou envoi d'une veste aux frais du participant
- Étape 3 : Dépôt du projet et de la maquette ou prototype

ÉTAPE 1 : DOSSIER D'INSCRIPTION

1.1. Inscription

Chaque participant doit renseigner le formulaire d'inscription de candidature via le lien google form suivant <https://forms.gle/HXYDftC6rU81eHtz6> avec nom, prénom, âge, numéro de téléphone, adresse postale, courriel, votre intention de projet en 500 mots maximum. Joindre la copie du justificatif de son activité professionnelle ou la carte d'étudiant.

ÉTAPE 2 : RÉCUPÉRATION DE LA MATIÈRE PREMIÈRE : LA VESTE DE POMPIER EN CUIR USAGÉE

Après confirmation de leur inscription, les participants sont invités à récupérer la veste, fournie gratuitement (hors frais d'expédition pris en charge par le participant) à VALESENS au SENSORY DESIGN CENTER tous les mardis et jeudis de 10h à 18h, dès le début du concours et sur rendez-vous.
contact : monbeaudechet@gmail.com
téléphone : 02 47 75 25 30 (Pierre Grosgeorges)

Pour toute demande particulière, et si le nombre de veste nécessaire pour un projet est supérieur à 1, l'organisateur en discutera avec le participant.

ÉTAPE 3 : DÉPÔT DU DOSSIER PROJET ET PROTOTYPE/MAQUETTE

Chaque participant dépose ou envoie par poste à VALESENS au SENSORY DESIGN CENTER et par courriel (en pdf) (à: monbeaudechet@gmail.com), un dossier comportant :

- le fichier digital du projet
- la maquette ou le prototype réel du projet
- le présent règlement dûment signé, avec l'Annexe 1 complétée.

le fichier digital du projet :

- Un fichier PDF présentant le projet dans son ensemble, **format A3, orientation paysage**, 7 planches maximum (15 Mo max) contenant au moins :
 - une bio vous présentant, votre parcours et une belle photo, pour la communication si vous êtes lauréat
 - la présentation du projet, son contexte et les aspects innovants du projet (anonyme);
 - une mise en situation avec scénario d'usage pour expliquer son fonctionnement et son utilité ;
 - visuels du prototype et/ou de la maquette, utilisant la matière
 - une planche technique avec plan, % des matériaux utilisés, réflexion sur la faisabilité technique
 - une recherche biblio (brevet, benchmark...) en lien avec le projet pour appuyer l'innovation d'usage si nécessaire
- Les fichiers des visuels significatifs du projet, format jpeg 300dpi, 5 fichiers maximum (5 Mo max par fichier).
- Facultatif : une vidéo ou design motion présentant en 1 min 30 maximum le projet au format mp4, mov, avi ou flv de 100 Mo maximum

la maquette ou prototype du projet :

Chaque participant fournit soit une maquette à l'échelle la plus valorisante pour le projet ou le prototype du projet, soit en fonction du degré d'innovation proposée des esquisses, modélisations 3D, en complément du dossier complet.

La note d'intention ainsi que les planches de présentation du projet ne devront pas contenir des éléments (nom, initiales, logo, signature...) permettant d'identifier l'auteur du projet, son entreprise ou son école.

Les visuels du projet utilisés (photos, croquis, etc.) soumis dans le cadre du concours devront être la propriété du participant ou du groupe de participants candidatant. Le participant ou le groupe de participants s'engage à n'inclure dans son dossier de candidature aucun objet, illustration ou visuel s'il ne dispose pas des droits. Lorsque des éléments sont inspirés ou repris d'innovations (projets, concepts, études...) qui sont libres de droits, les participants sont tenus d'en indiquer la source dans leur dossier de candidature.

ARTICLE 5. TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le lien d'inscription sera accessible à partir du 07 février 2024, sur la page dédiée au concours « *Mon Beau Déchet* » sur le site VALESSENS. La candidature devient effective à la validation définitive du dossier d'inscription. VALESSENS se réserve le droit d'invalider tout dossier incomplet, ou dont les informations sont raturées, illisibles ou manifestement erronées.

En fonction du nombre de candidatures, le jury se réserve le droit de faire appel à des « éclairés » spécialisés afin de présélectionner les projets les plus pertinents.

Une notification de réception ou de non-validation est envoyée par mail aux participants.

Le dossier projet doit être transmis à VALESENS par mail (monbeaudechet@gmail.com) ou par voie postale, tout comme le dépôt et/ou l'envoi des prototypes/ maquettes à : VALESENS - SENSORY DESIGN CENTER, « concours *Mon Beau Déchet* », 56 avenue Marcel Dassault 37200 Tours.

Pour être validé, le dossier numérique ainsi que les prototypes/maquettes doivent être remis à Valesens au SENSORY DESIGN CENTER, 56 avenue Marcel Dassault 37200 Tours avant le :

vendredi 28 juin 2024 à 17h

Les travaux, œuvres de recherche et divers documents communiqués à VALESENS ne font l'objet d'aucune restitution ni d'un quelconque remboursement.

ARTICLE 6. JURY ET DÉSIGNATION DES LAURÉATS

La composition du jury est arrêtée par le Président de VALESENS. Tous les ans, une personnalité, en rapport avec le sujet du concours, est invitée à présider le jury et en être le parrain ou la marraine.

Les projets des participants seront évalués par le jury du concours **en juillet 2024** (date exacte à préciser) où 3 lauréats seront choisis.

Le jury est chargé de sélectionner les lauréats du concours. Il se prononce par un vote sur les projets présentés par les participants et rendus anonymes avant la délibération. Les délibérations du jury seront confidentielles.

Le choix de chaque lauréat se fera à la majorité des votes et les décisions ne seront pas motivées et ne seront pas susceptibles de recours.

Sous la présidence du parrain ou de la marraine de l'édition 2024, le jury 2024 sera composé au maximum de onze personnes. La composition sera transmise ultérieurement.

Critères d'évaluation

Les membres du jury analysent les projets sur la base des critères suivants pour effectuer leur choix :

- qualité du dossier ;
- caractère novateur du projet ;
- faisabilité technique de l'objet, du produit ou de la matière
- respect de l'utilisation de toutes les composantes de la veste
- L'utilité sociale et la viabilité économique du projet seront également prises en compte par le jury pour départager les projets.

VALESENS informera les participants des résultats du vote du jury après délibération du jury.

Prix du public

Le public votera du 17 au 25 septembre 2023, sur la base des pièces présentées lors de l'exposition proposée à l'occasion de la France Design Week Loire Valley. Le prix du public sera attribué à la clôture de France Design Week Loire Valley **le 26 septembre**, après dépouillement des votes émis par le public.

ARTICLE 7. RÉCOMPENSES - PUBLICATION DES RÉSULTATS

RÉCOMPENSES

Le jury sélectionne les meilleurs projets répondant aux critères définis.

- Les projets seront exposés et présentés à FRANCE DESIGN WEEK 2024 dans le cadre d'une exposition spécifique qui peut être potentiellement itinérante.
- Ils bénéficieront d'une campagne commune de relations presse.
- Tout ou partie des projets sélectionnés peuvent alimenter le projet de filière de surcyclage et être accompagnés dans le cadre d'ateliers de concrétisation. L'objectif est de dépasser la phase de conception du produit pour travailler sur les phases de développement (essais, prototypage avancé, production).

Les trois meilleurs projets Issus de la sélection du jury, sont également récompensés par un prix au participant ou au groupe de participants :

- 1^{er} prix : 1500€,
- 2^e prix : 1000€,
- 3^e prix : 500€
- Prix du public : 300€

REMISE DES PRIX

Une cérémonie de remise des prix est organisée par VALESENS dans le cadre de FRANCE DESIGN WEEK LOIRE VALLEY, à Tours (37) **le jeudi 26 septembre 2024 à 18H**, lors de la clôture de la manifestation, afin de partager avec l'ensemble des participants, lauréats et partenaires les résultats du concours *MON BEAU DÉCHET* 2024.

En amont de cette date, les lauréats seront prévenus individuellement. Il leur sera alors proposé de participer à la remise de prix. La confidentialité des résultats devra être préservée jusqu'à l'annonce officielle des prix.

ARTICLE 8. PRÉSENTATION DES PROJETS LORS D'ÉVÉNEMENTS VALESENS TELS QUE FRANCE DESIGN WEEK LOIRE VALLEY

Les participants dont les projets sont retenus pour figurer dans l'exposition et dans le cahier de projet s'engagent à mettre à **disposition de VALESENS une maquette ou un prototype présentant leur projet**. Ces maquettes ou prototypes pourront être utilisées par VALESENS pour faire la promotion de la démarche « *MON BEAU DÉCHET* » et de la filière la NOUVELLE RENEICSENS® dans le cadre d'événements grand public ou internes organisés ou non par VALESENS.

ARTICLE 9. CONDITIONS DE RESTITUTION

Les maquettes sont mises à la disposition de VALESENS. **Au terme du prêt et dans un délai de 3 ans**, les maquettes peuvent être restituées aux participants sur demande écrite à l'adresse de VALESENS mentionnée) l'article 16. Les délais de restitution sont fonction de la délibération du jury.

- Votre projet n'est pas lauréat du concours :

Il est mis à votre disposition pour une restitution au SENSORY DESIGN CENTER à partir du **1^{er} mars 2025**.

- Votre projet est lauréat du concours :

Votre projet sera présenté dans l'exposition créée à l'occasion de France Design Week Loire Valley en septembre 2024. Puis, cette exposition pourra être itinérante pendant 3 ans. Vos maquettes feront ensuite partie de l'étude faisabilité jusque **septembre 2027**. À l'issue de ce délai, votre maquette sera mise à disposition au SENSORY DESIGN CENTER à partir du **31 octobre 2027**.

La restitution des maquettes pourra se faire au SENSORY DESIGN CENTER sur rendez-vous.

Des emprunts ponctuels, pourront être envisagés sous réserve de restitution des pièces à Valesens, et ce jusqu'à la date énoncée ci-dessus.

ARTICLE 10. CALENDRIER INDICATIF DE DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le planning prévisionnel pour l'organisation du concours *MON BEAU DÉCHET* 2024 est le suivant :

- **07 février 2024** : lancement du concours
- **de février 2024 à juin 2024** : candidature et préparation des projets par les participants
- **28 juin 2024, 17h** : date limite de remise des dossiers de projets au concours à VALESENS par les participants.
- **juillet 2024** (*date à préciser ultérieurement*): jury de sélection des lauréats
- **du 16 au 30 septembre 2024** : exposition des pièces sélectionnées par le jury pour la FRANCE DESIGN WEEK LOIRE VALLEY – vote du public
- **26 septembre 2024** : remise des prix du jury et du public
- **1^{er} semestre 2025** : début des ateliers de faisabilité

ARTICLE 11. ANNULATION OU REPORT DU CONCOURS

En cas d'annulation ou de report, les participants seront informés par courriel dans les plus brefs délais. Aucune indemnité n'est versée aux participants.

Tout participant a la possibilité de se désister. Il devra, dans ce cas, adresser un courrier à l'organisateur du concours et s'assurer de la bonne réception du courrier, oralement ou par écrit, un accusé pouvant lui être envoyé sur demande. En cas d'annulation ou report du concours, aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 12. DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DROIT D'UTILISATION ET DROIT À L'IMAGE

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours.

Il leur appartient de protéger leur création en déposant une enveloppe Soleau, un brevet ou un modèle.

VALESENS décline toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant ou concernant la protection de la propriété intellectuelle. Les participants garantissent par conséquent VALESENS contre toute action de tiers relative à une atteinte à leurs droits de propriété intellectuelle.

Par le présent règlement, les participants autorisent VALESENS à photographier, exposer et divulguer oralement, graphiquement et/ou par écrit le projet déposé, dont une reproduction est joint en Annexe 1 (annexe complétée au moment du dépôt du dossier).

En particulier, les participants autorisent VALESENS et ses partenaires :

- à prendre de nouvelles photographies des projets ou des participants et à les divulguer à des fins de communication sur le concours ;

- A citer les noms et prénoms des participants à des fins de communication relative au concours sur divers supports de communication (presse, journaux, revues, magazines, sites internet, blog, réseaux sociaux ...).

Ces autorisations sont données à titre gratuit, sans limitation de territoire et pour tout support de communication présentant le concours, et ce, pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle.

Le (les) auteur(s) du projet seront systématiquement mentionnés sur les supports de communication relatifs au concours incluant les projets ou leur image.

ARTICLE 13. DÉVELOPPEMENT DES PROJETS AVEC LA FILIÈRE DE LA NOUVELLE RENEICSENS

Les créateurs des projets lauréats acceptent que leur projet puisse faire l'objet d'une étude de faisabilité technique et économique (sans frais pour le créateur) réalisée par la filière de retraitement des chutes et déchets de cuir.

Les créateurs des projets lauréats acceptent par conséquent que leur projet soit modifié techniquement et/ou esthétiquement au cours de l'étude de faisabilité, notamment pour parvenir à un produit industrialisable, ou plus facilement commercialisable ou de qualité supérieure.

Si l'étude de faisabilité permet de valider la fabrication de produits issus du projet, la structure fabricante demandera alors au créateur du projet (et à tout autre éventuel autre créateur/designer ayant modifié le projet en vue d'obtenir un produit commercialisable) un droit d'exploitation (droits de reproduction, commercialisation, modification etc.) et versera en contrepartie de ce droit des royalties qui n'excéderont pas 2 % (deux pourcent) du prix de vente net hors TVA (hors frais de transport) pratiqué par la structure fabricante pour chaque produit vendu.

Le montant des redevances dépendra de l'apport du créateur du projet sur l'ensemble du produit validé mais également de l'exclusivité ou non des droits d'exploitation etc.

Aucun acte de cession de droits d'auteur ne sera signé entre la structure fabricante et le créateur du projet si le produit fini n'est pas susceptible de protection par des droits d'auteur, notamment parce que l'apparence du produit est banale ou dénuée d'originalité.

ARTICLE 14. DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION - INFORMATIONS NOMINATIVES

Les données à caractère personnel communiquées par les participants font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de VALESENS.

Ces données ne sont utilisées que pour l'organisation du concours et de la démarche *MON BEAU DÉCHET* 2024 et sont destinées à VALESENS, qui pourra toutefois les communiquer à des tiers dans le seul cadre et pour les seuls besoins de l'organisation de la démarche *MON BEAU DÉCHET* 2024.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les informations nominatives collectées dans le cadre du Concours *MON BEAU DÉCHET* 2024. Ils disposent d'un droit d'opposition quant à la collecte de leurs données personnelles qui peut être exercé gratuitement auprès de VALESENS.

ARTICLE 15. APPLICATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranchée par VALESENS dans l'esprit qui a prévalu à la conception de cette opération.

Toute fraude ou non-respect de celui-ci entraînera pour son auteur l'exclusion du concours.

ARTICLE 16. APPROBATION DU RÈGLEMENT

Au moment du dépôt de leur candidature, les participants seront invités à prendre connaissance et à accepter sans condition le règlement du concours *MON BEAU DÉCHET* 2024, ainsi que les modalités d'inscription.

ARTICLE 17. CONTACTS

Site Internet : www.valesens.com

Informations et documents à télécharger sur la page du concours *Mon Beau Déchet* sur le site de VALESENS.

Annexe 1 – REPRODUCTION DU PROJET DEPOSE

À compléter par le participant